

PROCES VERBAL

Séance du 30 Juin 2016

L'an 2016, le 30 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de BOUQUET Jean-Michel Maire.

Présents : M. BOUQUET Jean-Michel, Maire, Mme TOCABEN-PINET Josiane, MM : CARDON Michel, PICHON Jean-Pierre, VERCRUYSSSEN Jean-Louis, VIVANT Michel, WIDERA Frédéric, YON Laurent

Excusé(s) : MM : ARBEL Philippe, CORDIER Christian, SCHER Alexandre

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 24/06/2016

Date d'affichage : 24/06/2016

A été nommée secrétaire : Mme TOCABEN PINET

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Demande de subventions de voirie - 2016-19
Rapport annuel du service des eaux de la Cléry et du Betz - 2016-20
Rapport de la C.L.E.C.T arrêté au 17 Mai 2016 - 2016-21
Demande de subvention de voirie - Amende de Police - 2016-22

Demande de subventions de voirie - réf : 2016-19

Monsieur le Maire rappelle que suite aux intempéries des 30&31 mai 2016, la commune a subi des dégâts sur la voirie communale.

Monsieur le Maire explique que la préfecture nous a adressé un mail afin de nous informer que nous pouvons bénéficier de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales pour les travaux de voirie suite à ces intempéries. Nous pouvons également solliciter une aide dans le cadre de la réserve parlementaire du sénateur CARDOUX et auprès du Conseil Départemental.

Après consultation des entreprises,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

RETIENT le devis de l'Et Gilles VERCRUYSSSEN pour un montant de 6 300 € H.T soit 7 560 € T.T.C.

SOLLICITE une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales.

SOLLICITE une aide financière auprès du Sénateur CARDOUX dans le cadre de sa réserve parlementaire.

SOLLICITE une aide financière auprès du Conseil Départemental.

A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstention : 1 (M.VERCRUYSSSEN Jean-Louis))

Rapport annuel du service des eaux de la Cléry et du Betz - réf : 2016-20

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L 5211-39. et L224-5,
Vu l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Considérant la nécessité pour le Syndicat de la Vallée de la Cléry et du Betz de rendre compte chaque année de son activité annuelle pour l'ensemble des compétences dont il a la charge auprès de son assemblée délibérante et des collectivités adhérentes.

Considérant que pour la compétence en matière du service de l'eau potable, les contenus des rapports sur la qualité et le prix de ces services sont intégrés dans le présent rapport général d'activité.

Considérant que Le Président du Syndicat adresse, chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant du Syndicat.

Ce rapport ayant fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport d'activité annuel 2015 (Secteur Betz, Cléry et Production) du Syndicat de la Vallée de la Cléry et du Betz.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstention : 0)

Rapport de la C.L.E.C.T arrêté au 17 Mai 2016 - réf : 2016-21

Le Conseil Communautaire de la CC4V, dans sa séance du 20 juin 2016, a validé les propositions du rapport de la C.L.E.C.T (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et le montant de l'attribution de compensation pour la commune en fonction des nouvelles charges transférées (Petite Enfance - Enfance et Jeunesse et Culture).

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'évaluation des charges transférées et l'ensemble du rapport de la C.L.E.C.T joint.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le rapport établi suite à la réunion de la C.L.E.C.T en date du 17 Mai 2016.

APPROUVE le montant de l'attribution de compensation fixé à - 4 555 € pour l'année 2016, en fonction des nouvelles charges transférées.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstention : 0)

Demande de subvention de voirie - Amende de Police - réf : 2016-22

Monsieur le Maire rappelle que suite aux intempéries des 30&31 mai 2016, la commune a subi des dégâts sur la voirie communale et en particulier sur une voirie utilisée quotidiennement par le bus de ramassage scolaire.

Il propose de solliciter une demande de subventions dans le cadre des amendes de police auprès du Conseil Départemental.

Après consultation des entreprises,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

RETIENT le devis de l'Et Gilles VERCRUYSEN pour un montant de 6 300 € H.T soit 7 560 € T.T.C.

SOLLICITE une subvention dans le cadre des amendes de police auprès du Conseil Départemental.

A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstention : 1 (M.VERCRUYSEN Jean-Louis))

Complément de compte-rendu:

RAPPORTS ANNUELS CC4V - SPANC

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L 5211-39 L.224-5

Vu l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

Conformément à la circulaire préfectorale du 8 juin 2009, le Président de la Communauté de Communes des 4 Vallées (CC4V) doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur l'activité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Les délégués intercommunaux doivent rendre compte de l'activité du SPANC à leurs conseils municipaux, et à ce titre, M. le Maire présente le rapport annuel établi pour l'année 2013.

Conformément à la loi n°99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Président de la CC4V a adressé au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de la CC4V.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

PREND ACTE du rapport d'activité annuel 2015 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes des 4 Vallées (CC4V).

PREND ACTE du rapport d'activité annuel 2015 de la Communauté de Communes des 4 Vallées (CC4V).

TAXE ORDURES MENAGERES

M. le Maire informe le Conseil que celle-ci a été revue à la baisse. Cette information lui a été donnée verbalement par M. LARCHERON lors d'une réunion.

INONDATIONS

M. le Maire fait une synthèse des événements s'étant déroulés lors des intempéries des 30 & 31 mai dernier. La commune a déclaré ce sinistre à Groupama pour le bâtiment de l'Eglise. Durant plus d'une semaine, il n'y avait plus de téléphone et d'internet en mairie. Encore aujourd'hui, il y a des soucis de connexion. M. le Maire fait part de l'invitation de M. DOOR, Député-Maire de Montargis pour une réunion entre partenaires (assureurs, services divers, ...) qui a lieu lundi matin. N'ayant été prévenu que ce jour, il ne peut se rendre disponible pour y assister. M YON se propose d'y assister, copie du mail lui est donnée.

SERVICE DES EAUX

M. VERCRUYSSSEN fait un point sur les travaux de remplacement de branchements en plomb. Il est évoqué les pannes successives au niveau de la distribution d'eau, rue des Bretins. L'origine de ce problème a été trouvée et le retour à la normale est revenu.

Séance levée à: 22h00.

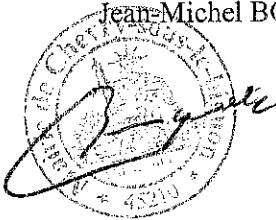
En mairie, le 06/07/2016

Le Maire

Jean-Michel BOUQUET

La Secrétaire

Josiane TOCABEN PINET



A handwritten signature in black ink, which appears to read "J. Tocaben Pinet", is written over the typed name of the secretary.